

PROTCOLE SANITAIRE RENTREE 2020

Circulaire de rentrée - Bulletin officiel du 10 juillet 2020

Afin de garantir la santé des élèves et des personnels, et eu égard à la situation épidémique à la date de la présente circulaire, le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré : gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et les élèves dans les espaces clos ainsi que dans les transports scolaires, nettoyage et aération des locaux. Dans la mesure du possible le déplacement des professeurs est privilégié par rapport au déplacement des élèves. Les personnels de santé sont pleinement mobilisés à l'appui de cette politique sanitaire.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Il sera consultable dans les prochains jours à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/Rentree-2020-plan-de-continuite/>

IMPORTANT

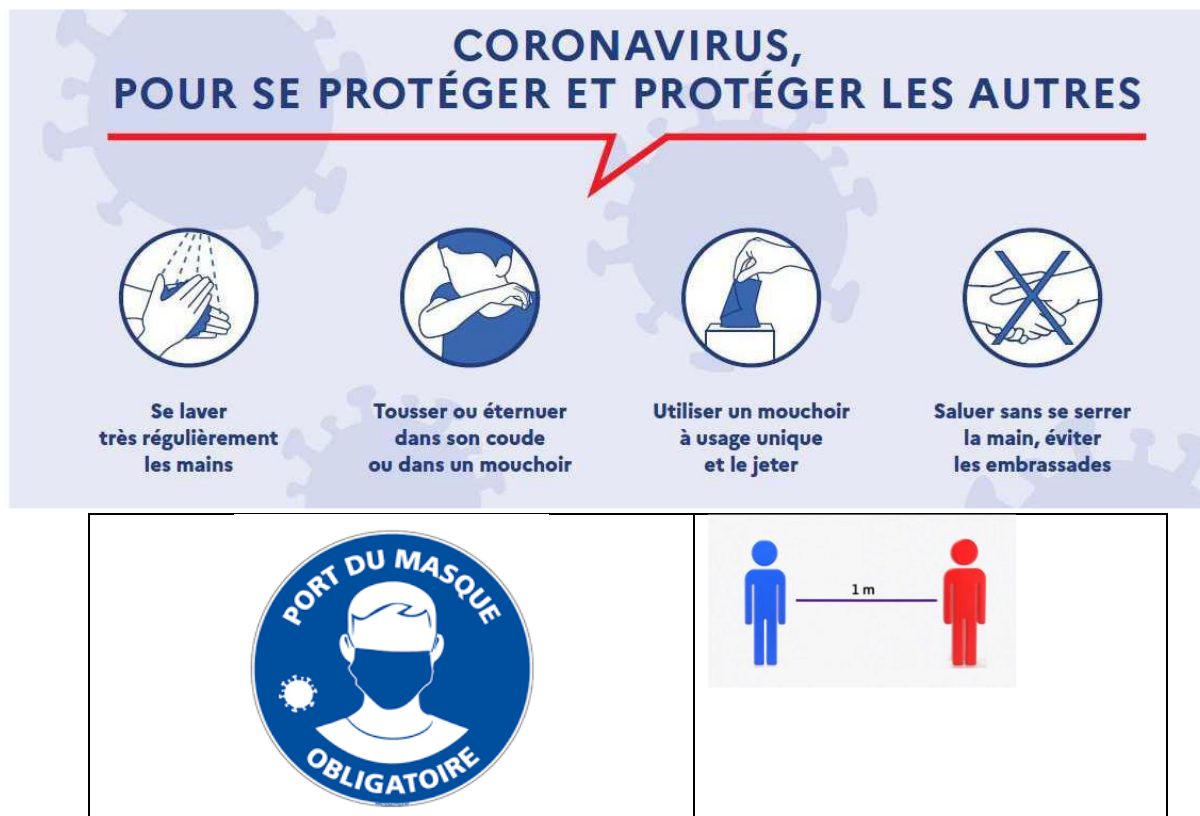
Les familles s'engagent à ne pas envoyer leur enfant au lycée si celui-ci présente des **symptômes évocateurs*** de Covid-19 ou de la fièvre (37.8°C) et en informer immédiatement l'établissement. Les familles sont invitées à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le lycée. De même les personnels ne se rendront pas sur leur lieu de travail en cas d'apparition des symptômes évoqués*.

* : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

En cas de test positif :

- Les services académiques sont immédiatement informés par l'établissement et se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- L'élève ou l'adulte malade est maintenu en isolement strict jusqu'à sa guérison (avis du Haut Conseil de Santé Publique du 16 Mars 2020).
- Le médecin de santé scolaire référent, en lien avec l'ARS-IDF, aidera à l'analyse des contacts de l'élève, depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France5.
- Des décisions de fermeture de classe pourront être prises par les autorités académiques, en lien avec l'ARS, si la situation sanitaire le nécessite.

PROCEDURE AU LYCEE JULES RICHARD



1- Désinfection quotidienne des locaux et équipements

2- Port du masque obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'établissement

- Le port du masque est obligatoire pour tous dans tous les espaces clos de l'établissement. Le Lycée dispose d'un stock de masques en tissu à disposition des élèves et personnels si nécessaire.

3- L'hygiène des mains

Désinfection des mains obligatoire dès l'entrée dans l'établissement puis lavage régulier tout au long de la journée. Du gel hydroalcoolique est à disposition dans toutes les salles du lycée.

4- Prise de température dès l'entrée dans l'établissement

5- Conduite à tenir en cas de suspicion de symptômes évocateurs de COVID 19

- Isolement immédiat de l'élève dans la salle du foyer située dans le hall de l'établissement dans l'attente de son retour au domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Respect impératif des mesures barrières pour la personne prenant en charge l'élève concerné.
- Appel sans délai des responsables de l'élève. En cas de gravité appel du Samu (15).